

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION DE VACATIONS DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ ARTISTIQUE
DU CONSERVATOIRE DE LIMEIL-BRÉVANNES**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées du Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2022-022 du 11 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'activité culturelle du conservatoire de Limeil-Brévannes, Grand Paris Sud Est Avenir souhaite proposer des ateliers de création et de composition musicale aux élèves du collège Janusz Korczak à Limeil-Brévannes durant l'année scolaire 2022/2023 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation de ces interventions ; qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation est créée pour l'intervention d'un artiste dans le cadre de l'activité culturelle du conservatoire de Limeil-Brévannes, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/12/22
Accusé réception le	28/12/22
Numéro de l'acte	DC2022/1050
Identifiant télértransmission	094-200058006-20221207-lmc139286-CC-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 28 décembre 2022.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Signé
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/12/22
Accusé réception le	28/12/22
Numéro de l'acte	DC2022/1050
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221207-lmc139286-CC-1-1

**Création de vacation dans le cadre de l'activité culturelle 2022-2023
au conservatoire de Limeil-Brévannes**

NATURE DE LA VACATION	PROFESSION DU VACATAIRE	NOMBRE DE VACATION	NOMBRE DE SERVICE PAR VACATION	Date et Heure	Rémunération sur la base de 70€ net par service
Ateliers création et composition	Artiste	1	15	16-23-30 septembre 2022 7-14-21 octobre 2022 18-25 novembre 2022 2-9-16 décembre 2022 6-13-20-27 janvier 2023	70€ net